



## déclaration préalable de la FSU

CTSD du 21 janvier 2022

Madame la Directrice académique,

La FSU 92 présente tout d'abord ses vœux à l'ensemble des membres du CTSD.

Lors du CDEN du 6 décembre, les représentants de la FSU 92 avaient quitté la séance pour dénoncer l'envoi tardif des documents et des convocations qui empêchait notre travail de préparation de l'instance. Des représentants de parents d'élèves avaient d'ailleurs fait de même. Pour ce CTSD, nous avons reçu les IPS des établissements la veille au soir du GT. Les questions posées en GT sont restées sans réponse jusqu'à présent. Afin de pouvoir préparer cette instance, la FSU 92 demande que soit communiqué aux représentants des personnels les modes de calcul permettant de déterminer les DHG et le taux d'HSA, les marges et les prévisions d'effectifs et de divisions, niveau par niveau, pour chaque établissement. Cette transparence permettra une meilleure qualité de nos échanges dans cette instance, et renforcer le dialogue social auquel la FSU 92 est attachée.

En cette rentrée, le ministre, a une nouvelle fois été dans l'incapacité de répondre correctement à la situation sanitaire. Il affirme ainsi qu'il est le Ministre qui a réussi à maintenir les écoles ouvertes, oubliant que ce sont avant tout les personnels qui, depuis deux ans, font de leur mieux pour maintenir un service d'éducation de qualité, malgré le manque de capteurs de CO<sub>2</sub>, de purificateurs d'air ou bien l'obtention de masques chirurgicaux ces derniers jours... près de deux ans après le début de la pandémie. Plus encore, il s'est fait remarquer par son mépris envers la profession. Pour l'Ecole Publique, les enseignants voulaient un plan Marshall ; Il ont eu le protocole d'Ibiza. L'ampleur de la mobilisation du 13 janvier démontre la colère et l'exaspération de la communauté éducative face à un ministre qui est resté pendant deux ans sourd à leurs revendications. Certes le gouvernement semble vouloir se montrer enfin ouvert au dialogue mais les maigres avancées ne suffisent pas. Ainsi, M. Blanquer ne cesse d'affirmer que la situation est quasiment normale dans le secondaire, alors que nous ne sommes toujours pas passés au niveau trois du protocole. C'est un nouveau symptôme de son déni de réalité. Au quotidien, les vies scolaires sont débordées, les cours désorganisés par le va-et-vient des élèves, les arrêts maladies, et non les « absences », des personnels ne sont pas remplacés. Dans de nombreux établissements, les postes d'infirmier.e restent non pourvus depuis plusieurs mois, malgré les nombreuses alertes des équipes. . Faute de mesures adaptées, certaines classes sont de fait en quart de jauge depuis plusieurs semaines. Le Ministère ignore totalement les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire, se refusant par exemple toujours à reporter au mois de juin les épreuves de spécialité du baccalauréat. De même, le contrôle continu et sa désorganisation illustrent les inepties de la réforme du bac et du lycée.

La crise sanitaire est révélatrice des conséquences de la réduction des moyens. Depuis le début de ce quinquennat, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 7900 postes ont été supprimés, l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte. Les conditions d'enseignement et d'encadrement se sont dégradées et la discontinuité pédagogique s'est renforcée : les classes sont surchargées, les dédoublements se font rares et les missions des enseignants alourdies. Face à la réduction des moyens, au mépris des personnels dont la traduction concrète est le refus de toute valorisation salariale réelle, la FSU appelle les personnels à à nouveau se mobiliser massivement le 27 janvier.

Au niveau du département, le nombre d'élèves diminue. L'académie a fait le choix de compenser, et de manière insuffisante la hausse démographique d'autres départements par des retraits massifs de moyens dans les Hauts-de-Seine. Ainsi, les DHG sont dégradées avec 424 heures en moins. De nombreux collèges perdent des heures alors que le nombre de divisions est stable et que le nombre d'élèves augmente. Le collège Henri Barbusse de Bagneux prévoit par exemple 23 élèves de plus que l'an dernier, mais la DHG est amputée de 14 heures.

La forte baisse des DHG de certains établissements ne s'explique pas seulement par la baisse de leurs effectifs. Nous constatons, comme chaque année, les effets de la dotation sur la base de 30 élèves par division qui crée des effets de seuil, à l'image du collège François Truffaut à Asnières qui perd deux divisions pour seulement 8 élèves en moins (de prévision à prévision) et 22 élèves en plus (de constat à prévision). Pour le collège Eluard de Nanterre, dont l'IPS est l'un des plus faibles du 92, la perte de 4 élèves entraîne la fermeture d'une classe et la perte de 38 heures de DHG. Finalement, ce sont 45 classes qui vont fermer pour les collèges dans le département, pour seulement 13 ouvertures.

La baisse des DHG se reporte uniquement sur les heures postes. Dans certains établissements la baisse des heures postes est même supérieure à celle de la DHG quand la part des HSA explose. Cette diminution n'aura pour conséquence que des suppressions de postes plus massives. Par exemple, au collège Marguerite Duras de Colombes la fermeture d'une classe entraîne la suppression de 46h de la DHG, mais en réalité ce sont 58 heures postes qui sont supprimées, faisant passer la part de HSA de 9,10% à 11,85%. Cette insuffisance des moyens ne fait qu'accentuer la dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement.

Nous dénonçons de nouveau le calcul des DHG en fonction de l'IPS. Si cet indicateur est pertinent pour identifier le profil de l'établissement, ses variations trop importantes d'une année sur l'autre pour certains établissements ne permettent pas de garantir une stabilité, surtout dans les établissements de l'Éducation prioritaire. De plus, son utilisation par l'administration pour calculer la marge de chaque établissement est opaque. En GT, a été évoqué une attention particulière donnée aux établissements de l'Éducation prioritaire. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas flagrante : parmi les 20 collèges dont l'IPS est le plus faible, 17 ont une marge qui baisse : autant de dédoublements et de dispositifs pédagogiques dont les élèves de l'éducation prioritaire seront privés. Les DHG des deux collèges REP+ du département, collèges Guy Môquet de Gennevilliers et Évariste Galois de Nanterre, sont particulièrement concernées. Il nous paraît important de réaffirmer l'attention particulière à porter sur l'Éducation prioritaire. Nous nous étonnons de la perte

des moyens dans plusieurs établissements quand l'attention devrait se porter particulièrement sur les élèves les plus fragiles.

En ce qui concerne l'EPS, nous demandons non seulement que les heures de natation en 6ème soient fléchées, mais que les DHG de collège soient abondées d'heures de rattrapage natation (Covid).

En lycée, la légère augmentation des effectifs est effectivement compensée par une hausse de la DHG à l'ensemble du département. Cependant, pour certains lycées, de fortes chutes d'effectifs sont prévus, comme le lycée Auguste Renoir d'Asnières (-87 élèves de prévision à prévision) ou le lycée Jean Jaurès de Châtenay-Malabry (-91 élèves) pour lesquels nous souhaiterions avoir des explications. Par ailleurs, dans les lycées qui connaissent une baisse de dhg, cette dernière est systématiquement reportée sur les heures postes, ce qui entraîne une augmentation des HSA. Ce choix ne peut conduire qu'à une dégradation des conditions d'enseignement. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les lycées dont les IPS sont les plus faibles du département. A titre d'exemple, le lycée Michel Ange, qui est déjà confronté aux conséquences d'un encadrement humain insuffisant, perd 90 h de DHG et surtout 73 heures poste alors que les effectifs stagnent. Enfin, les conséquences de la réforme du lycée et des DHG contraintes obligent encore les établissements à arbitrer entre financement des groupes de spécialités, des groupes de langues, des options facultatives d'une part, et les dédoublements d'autres part. Cette situation est incompréhensible dans un contexte où les élèves ont plus que jamais besoin d'être correctement accompagnés.

Questions :

- Comment est calculée la marge qualitative en collège et en lycée ?
- Pourquoi et comment les effectifs des établissements sont-ils pris en compte dans le calcul de la marge ?
- Comment est calculé le nombre d'HSA attribuées à chaque établissement ?
- Quels sont les effectifs et le nombre de divisions de chaque établissement ?
- En lycée, quels sont les moyens supplémentaires accordés aux petits établissements, notamment pour financer les groupes de spécialité surnuméraires ? Plus largement, une attention particulière est-elle apportée à la pérennité des langues à faible diffusion et aux spécialités qui ne font pas partie des 7 spécialités dominantes ?
- Pour quelles raisons les établissements de l'Éducation Prioritaire sont-ils particulièrement concernés par la baisse de leur marge ( y compris quand l'IPS n'augmente pas ) ?
- Les sections sportives sont-elles financées, à l'aide de moyens supplémentaires ?

Nous rappelons, enfin, notre attachement au respect des instances et des compétences du CA dans les EPLE, concernant la discussion et le vote de la répartition de la DGH, ainsi que des créations et suppressions de postes, avant la remontée des informations, soit en février.